

# LES DOCUMENTS OBLIGATOIRES

## Permis A2

### Documents indispensables :

- Justificatif d'identité en cours de validité.  
(carte d'identité, passeport, carte de séjour)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.  
(facture d'eau ou EDF, quittance de loyer éditée par un professionnel etc.)
- Photo-signature numérique ANTS.  
(option disponible dans les cabines photographique)
- 2 enveloppes A5.
- 4 timbres.
- Document de l'équipement obligatoire signé en agence.

### Documents complémentaires :

- Pour les **français de moins de 25 ans**, une copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou pour les **personnes âgées de 17 à 18 ans**, une attestation provisoire en instance de convocation à la JDC ou une attestation individuelle d'exemption.
- Pour les **étrangers**, un justificatif de régularité du séjour ou une preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois. (feuille de paie, quittance de loyer, etc.)
- Si le **justificatif de domicile n'est pas au nom de l'apprenant**, une attestation d'hébergement et une copie d'une pièce d'identité de l'hébergeant.
- Si l'apprenant est **déjà titulaire d'un permis de conduire**, une copie de ce dernier.
- Si l'apprenant est **mineur**, une copie du justificatif d'identité de l'un de ses représentants légaux.
- Si l'apprenant **mineur n'a pas le même nom** que l'un de ces représentants légaux, une copie du livret de famille.
- Pour les **français de 16 à 17 ans**, une copie de l'attestation de recensement.
- Avis médical si besoin.
- Photos ou photo-signatures complémentaires.

